

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011

L'An deux mille onze, le 4 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2011.

PRESENTS : P. TRAPIER, R. RINALDI, M. BORDE, C. CAMPAGNE J. COURIOL-VIGNE, J.M. BOCHATON, M. GUILLERMIN, G. LAURENT-BOURGE, S. AUGIER-COLOMB, G. SAGNARD, H. GRANJON, S. MOURZELAS, P. GARCIA, A. CHAABI, H. HELY, T. LECOMTE, N. DUPESSEY, N. BRUNET-ROUSSIER, C. ILLY (jusqu'au point 10.2), C. ABONNENC, M.F. MUHIEDDINE, G. GIRARD, PH. MILLOT, S. TAULEIGNE, A. SARRION.

POUVOIR : G. MERLAND à G. LAURENT-BOURGE, J. GRANGEON à J. COURIOL, C. ILLY à R. RINALDI (à partir du point 10.3), S. BROT à G. GIRARD, A. BERNE à S. TAULEIGNE.

-x-x-x-

Les comptes-rendus des Conseils Municipaux des 18 avril 2011 et 27 juin 2011 sont approuvés.

### 1) DECISIONS MODIFICATIVES (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

#### Budget Principal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget principal d'un montant de 652 400 €, portant principalement sur les premières inscriptions budgétaires pour la réalisation d'un nouveau groupe scolaire sur le secteur de Fernand Léger.

#### B.O.E.

La décision modificative n° 1 d'un montant de 260 000 € est adoptée à l'unanimité.

### 2) TARIFS MUNICIPAUX (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Le principe d'une augmentation des tarifs municipaux de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 est adopté par 23 pour et 6 abstentions.

### 3) REDEVANCE POLLUTION – MODIFICATION DES TAUX (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

L'augmentation de la redevance pollution, de 0.19 à 0.21 €/m<sup>3</sup> distribué, est entérinée par 23 pour et 6 abstentions.

4) ACQUISITION DES CANAUX DESAFFECTES DE LA BOURNE (rapporteur : R. RINALDI).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de 46 876 m<sup>2</sup> (total des parcelles) appartenant au Syndicat de la Bourne pour un prix forfaitaire de 50 000 €.

5) ZA MORLON – CESSION DE TERRAIN A VALENCE AGGLO (rapporteur : J.M. BOCHATON).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les conditions de cession de 29 100 m<sup>2</sup> de terrain à vocation d'activité dans la ZA de Morlon à Valence Agglo au prix de 490 000 €.

6) CESSION D'IMMEUBLES (rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession des immeubles situés au 1, 3, 7 et 9 rue A. France, aux locataires occupants au prix de 120 000 € par immeuble.

7) PROSPECTION SHARKA – CONVENTION AVEC LA FDGDON DROME (rapporteur : J.M. BOCHATON).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire le dispositif de lutte contre la sharka et autorise la signature de la convention qui prévoit le financement par la Commune du second passage, à hauteur de 202.30 € pour le territoire concerné (2,13 ha).

8) MODIFICATION DU REGLEMENT "COUP DE POUCE ETUDIANT" (rapporteur : J. COURIOL-VIGNE).

La modification consiste à déterminer annuellement le montant maximum alloué au financement de cette action soit 12 000 € pour l'année scolaire 2011-2012. Madame GIRARD regrette cette limitation s'agissant de l'avenir des jeunes. Pierre TRAPIER rappelle qu'il s'agit d'abord d'une compétence d'Etat et que la Commune, si elle peut donner un "coup de pouce" ne peut pour autant se substituer sans limite.

La mesure est adoptée par 23 pour et 6 contre.

9) DON D'UNE REPRODUCTION DE LOCOMOTIVE (rapporteur : M. BORDE).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le don de l'association *Train-Train Vapeur Vive*. La reproduction de "Lison" (locomotive 230 G), au 1/11<sup>ème</sup> sera installée dans le hall de la mairie.

10) SUBVENTIONS :

10-1) M.J.C. – Actions 2011 (rapporteur : S. AUGIER-COLOMB).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de 276 000 € à la MJC dans le cadre des actions 2011.

10-2) Journée Jeunes 2011 (rapporteur : A. CHAABI).

La 2<sup>ème</sup> *journée jeunes* se déroulera le 27 août sur la place de la République. Le Conseil Municipal, par 24 pour et 5 abstentions (G. GIRARD + pouvoir, S. TAULEIGNE + pouvoir, PH. MILLOT) décide d'allouer 10 000 € à la MJC de Portes-lès-Valence qui assure le portage administratif du dossier.

10-3) Location de chapiteaux (rapporteur : C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 750 € à l'U.S. VEORE XV correspondant à la prise en charge de la location de chapiteaux nécessaires à l'organisation des réceptions.

10-4) Participation CIPD (rapporteur : A. CHAABI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit sa participation au CIPD par une subvention de 17 588 € pour les frais de fonctionnement de la Prévention Spécialisée et de 4 197 € pour les projets des structures.

10-5) Association *Verticale* (rapporteur : H. HELY).

Monsieur le Maire rappelle que le raid humanitaire Sud-Est au profit de la recherche médicale sur la moelle épinière a fait étape le 9 juin à Portes-lès-Valence.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'association *Verticale* organisatrice.

10-6) Subvention exceptionnelle - EMARIC (rapporteur : M. BORDE).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 200 € à l'association EMARIC pour son intervention dans le cadre du spectacle "Les guetteurs" du 21 juin.

10-7) Subvention exceptionnelle – MJC – Fête du centre culturel (rapporteur : M. BORDE).

De même, il est accordé à l'unanimité une subvention exceptionnelle à la MJC, de 1 000 €, pour l'organisation de la fête du centre culturel 2011.

11) CONVENTION DEPARTEMENT / COLLEGE / COMMUNE – PLATEAU SPORTIF (rapporteur : C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention entre le Département, le Collège et la Commune portant sur la mise à disposition du plateau sportif du collège dans le cadre de l'organisation de la journée *Sport pour tous* du 10 septembre 2011.

12) BUREAU DU C.I.P.D. – DESIGNATION (rapporteur : A. CHAABI).

Suite au départ de Jacqueline GRANGEON du bureau du CIPD et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Patrick GARCIA.

13) CCAS – DESIGNATION (rapporteur : J. COURIOL).

Suite à la démission de Monsieur Sébastien GARGALLO et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame M.F. MUHIEDDINE.

14) LOGEMENT D'URGENCE – CONVENTION VILLE / ASSOCIATION EMMAUS (rapporteur : J. COURIOL / P. TRAPIER).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention avec l'Association EMMAUS portant mise à disposition du logement communal situé au 4 rue Charles Doucet afin de permettre à l'Association EMMAUS de gérer ce type d'accueil sur la commune.

#### 15) RATIO PROMUS / PROMOUVABLES – ANNE 2011 (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Considérant l'avis favorable du CTP du 27 mai 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le ratio promus / promouvables à 100 %.

#### 16) MODIFICATION TABLEAU DU PERSONNEL (G. LAURENT-BOURGE).

Suite aux décisions de la CAP du 22 mars 2011 et à l'avis favorable du CTP, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications suivantes :

##### **A compter du 1.01.2011**

- a - Après examen professionnel et proposition du Maire :
  - Suppression de 3 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe TC
  
- b - Sur proposition du Maire par avancement de grade :
  - Création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe TC
  - Création d'un poste d'agent de maîtrise principal TC
  - Création de 2 postes de rédacteurs chefs TC
  - Suppression d'un poste d'agent de maîtrise TC
  - Suppression de 2 postes de rédacteurs principaux TC

##### **A compter du 1.05.2011**

###### Après nomination par promotion interne

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal TC
- Création d'un poste de technicien TC

##### **A compter du 18.06.2011**

###### Sur proposition du Maire par avancement de grade :

- Suppression d'un poste d'agent de police municipale TC
- Création d'un poste de brigadier de police municipale TC

##### **A compter du 1.07.2011**

###### Sur proposition du Maire par avancement de grade :

- Suppression d'un poste d'attaché territorial TC
- Création d'un poste d'attaché principal TC

###### Après avis du CTP du 27 mai 2011 : CUI

Deux agents ont été recrutés dans le cadre des contrats uniques d'insertion (CUI). Les contrats arrivent à terme le 17 août 2011 pour l'un et le 30 septembre 2011 pour l'autre. Le maire propose de nommer ces deux agents au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe TC à l'expiration de leur contrat respectif. Les postes figurent au tableau du personnel.

#### 17-1) ECOLE D'ART – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Considérant l'avis favorable du CTP et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le contrat de la Directrice de l'Ecole d'Art pour une durée de 3 ans.

17-2) VIE ASSOCIATIVE – RENOUELEMENT DE CONTRAT (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Considérant l'avis favorable du CTP et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire le contrat de l'agent en charge de la vie associative pour une durée de 3 ans.

18) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (rapporteur : R. RINALDI).

Le rapport est présenté au Conseil Municipal.

19) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 11/63 : non préemption sur la propriété de Monsieur Claude CAMPAGNE, cadastrée section AO97, 17 rue Louis Pasteur.

N° 11/68 : signature avec la Société BLACHERE, d'un contrat de location d'illuminations pour 2011 d'un montant de 11 783.95 €.

N° 11/69 : encaissement d'un chèque de 788.52 € de GROUPAMA dans le cadre du sinistre du 19 février 2011 relatif aux dommages sur un potelet piétons par un véhicule identifié.

N° 11/70 : émission d'un titre de recettes de 135.19 € à l'encontre de Monsieur Rachid FORTAS, pour les frais de nettoyage de l'espace Cristal après location.

N° 11/71 : signature d'un marché à bons de commande avec la Société LACROIX SIGNALISATION, pour "la fourniture, la pose et l'entretien de matériels de signalétique", pour un montant compris entre 3 000 €/HT et 15 000 €/HT.

N° 11/72 : encaissement d'un chèque de 358.06 € de GROUPAMA, pour le sinistre du 28 décembre 2010, relatif aux détériorations du local bouliste du stade Léo Lagrange par des individus non identifiés.

N° 11/73 : encaissement d'un chèque de 252 € de GROUPAMA, suite à l'aboutissement du recours, pour clôture du dossier de sinistre du 19 février 2011.

N° 11/74 : signature d'un marché intitulé "Aménagement de la rue Descartes" avec les entreprises 26/COLAS, lot 1 pour 384 898.25 €/HT et ETDE, lot 2 pour 129 239.15 €/HT.

N° 11/75 : signature avec l'agence VUE D'EST, d'un marché intitulé "Maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire F. Léger..." pour un montant de 91 500 €/HT.

N° 11/76 : non préemption sur la propriété de Monsieur TESSAIRE René, cadastrée section AY 65, AY 66 et AY 67, rue P.V. Couturier.

N° 11/77 : non préemption sur la propriété de Monsieur RIPOLL Alain et COSTES Irène, cadastrée section AP 127, 7 rue Jean Vilar, Résidence l'Oliveraie.

N° 11/78 : non préemption sur la propriété de la SCI LA FEUILLE, cadastrée section AL 86, 8 rue Marx Dormoy.

N° 11/79 : non préemption sur la propriété de Monsieur MARTIN Jean-Paul et Madame RENARD Bernadette, cadastrée section AC 9 et AC 10, rue Jean Mermoz.

N° 11/80 : non préemption sur la propriété de FLOVINBELO, cadastrée section AB28, AB62 et AB63, rue Jean Rostand, Grangeneuve.

N° 11/81 : non préemption sur la propriété de Monsieur MARTIN Gaëtan, cadastrée section AC 59, rue Jean Mermoz.

N° 11/82 : signature d'un marché intitulé "Sonorisation et lumières pour évènements en plein air", avec MUSIC PLUS, lot 1 pour 2 162.98 €/HT, avec S-AUDIO, lot 2 pour 2 550 €/HT, avec S-AUDIO, lot 3 pour 2 800 €/HT, avec S-AUDIO, lot 4 pour 13 000 €/HT.

N° 11/83 : signature avec UP2M d'un marché intitulé "Etude urbaine sur les secteurs J. Jaurès et Aragon", pour un montant de 32 000 €/HT.

N° 11/84 : signature avec la Société RAFFIN, d'un marché intitulé "Réhabilitation des menuiseries extérieures du groupe scolaire Voltaire" pour un montant de 231 054 €/HT.

N° 11/85 : signature avec la Société PIERREFEU d'un avenant au marché "Construction du foyer de la Chaffine" lot n° 2, d'un montant de 1 440.36 €/HT.

N° 11/86 : signature avec la Société ANGELINO, d'un avenant au marché "Construction du foyer de la Chaffine" lot n° 9, de 250 €/HT.

N° 11/87 : annulée.

N° 11/88 : émission d'un titre de recettes de 263.12 € à l'encontre de l'association TWIRLING-BATON, pour les frais de nettoyage des sols de l'Espace Cristal après location.

N° 11/89 : non préemption sur la propriété de Mr et Mme DIAFAN TOMO, cadastrée section L 342, 8 impasse Charles Doucet.

N° 11/90 : non préemption sur la propriété de Madame GARCIA Vve HERNANDEZ Maria, cadastrée section AO 73, 8 bis rue Victor Hugo.

N° 11/91 : non préemption sur la propriété de Madame Suzanne FRIOL, MM. BRESSON Lucien, Jean-Paul, Gérard et Mme BRESSON Michèle épouse LAPLACE, cadastrée section AZ108, rue Pierre Semard.

N° 11/92 : annulée.

N° 11/93 : non préemption sur la propriété de la SCI LA FEUILLE, cadastrée section AL86 et 89 rue Marx Dormoy.

N° 11/94 : non préemption sur la propriété de Madame Annie DUPLOMB, cadastrée sections AO197, AO199, AO203, AO208, AO211, AO214, les Bastides 7 allée Hector Berlioz.

N° 11/95 : encaissement d'un chèque de 505.01 € de GROUPAMA, pour le remplacement du pare-brise du véhicule 2557 XT 26.

N° 11/96 : encaissement d'un chèque de 260.13 € de GROUPAMA, en complément de l'indemnité déjà reçue pour le sinistre du 19 février 2011 relatif au choc d'un véhicule identifié contre un potelet piétons.

N°11/97 : signature d'un marché avec la Société RAFFIN pour la réhabilitation des menuiseries extérieures du groupe scolaire Voltaire, pour un montant de 230 594 €/HT.

N° 11/98 : location snack-bar de la piscine à Madame Maria MORCILLO, du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2011, pendant les heures d'ouverture de la piscine, moyennant une redevance forfaitaire de 770 €.

N° 11/99 : signature de l'avenant n° 2 et l'avenant n° 3 au marché "Construction du foyer de la Chaffine" avec toutes les entreprises attributaires, pour la prolongation des délais.

N° 11/100 : signature d'un contrat avec la société CLARILOG, pour la maintenance de son logiciel, pour une redevance annuelle fixée au tarif de souscription soit 25 % du montant total des licences acquises.

N° 11/101 : signature d'un contrat de licence avec la société CLARILOG.

N° 11/102 : non préemption sur la propriété de Monsieur CATY Georges, cadastrée sections AL 363 et 368, 36 rue Charles Doucet.

N° 11/103 : non préemption sur la propriété de Madame BRAZIER PELISSIER Annie, cadastrée section AT 381, 8 rue Daniele Casanova.

N° 11/104 : non préemption sur la propriété de la SCI DES AILES, cadastrée sections AL26 et 284, rue Jean Jaurès.

N° 11/105 : signature d'avenants au marché "Construction du foyer de la Chaffine", avec la Société LADREYT, lot 6, pour un montant de -1 210 €, avec la Société BOURNE, lot 7, pour un montant de -3 013.87 €, avec la Société BATIPOSE, lot 8, pour un montant de -951,33 €.

N° 11/106 : location à Madame Nathalie MOUGEY, à compter du 8 juin 2011, d'un logement situé au 10 rue Voltaire, aux conditions définies dans le bail.

N° 11/107 : signature avec la Société DUPONT, d'un avenant au marché "Construction du foyer de la Chaffine", lot 10, d'un montant de 116.17 €.

N° 11/108 : non préemption sur la propriété de Madame BENISTANT Micheline et Monsieur TEYSSIER Régis, cadastrée section AN159, 83 rue Jean Jaurès.

N° 11/109 : non préemption sur la propriété de la SCI MOMAU, cadastrée sections AT 16 et 382, 6 rue Daniele Casanova.

N° 11/110 : non préemption sur la propriété de JEPAROCH, cadastrée section AM 56, 1 rue Lamartine.

N° 11/111 : non préemption sur la propriété de Monsieur PEMARTIN Claude, cadastrée section AV39 et moitié indivise des parcelles AV41 et 42, 8 rue de Provence.

N° 11/112 : non préemption sur la propriété de Monsieur CHEVAL Robert, Madame Odette MOULIN, Monsieur Bernard CHEVAL et Madame Claudine CHEVAL, cadastrée section AK122, 6 allée du Pré du Soleil.

N° 11/113 : non préemption sur la propriété de RAYMOND-MDA, cadastrée section ZC247, quartier les Vallas.

N° 11/114 : non préemption sur la propriété de Monsieur Jean-Louis BARDET et Madame Yvette POMMARET, cadastrée section AS 78, Les Gaulets.

N° 11/115 : non préemption sur la propriété de Madame FLANDIN Yvonne et MM. MEYSONNAT Léon, Gérard, Alain, Christian, cadastrée section AN 330 et AN 331.

N° 11/116 : signature d'un avenant au marché "Construction du foyer de la Chaffine", avec la Société INVERNIZZI, lot 5, sans changement du montant.

N° 11/117 : signature avec LOCAM, d'un contrat pour la location d'un système de détection-intrusion et l'extension de mémoire à plus de 50 badges sur tous les sites et les 3 écoles reliées à la cantine Joliot-Curie, équipés par Delta Sécurité, pour un montant de 210 €/HT par mois.

N° 11/118 : signature d'un contrat de prestation concernant la maintenance et la télésurveillance du système de détection-intrusion de la piscine équipée par la société DELTA SECURITY SOLUTIONS, pour un montant mensuel de 70 € HT pour la maintenance et 30 € HT pour la télésurveillance.